



## COMPTE-RENDU SEANCE DU 07 DÉCEMBRE 2022

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le 07 décembre 2022.

Décide :

### A L'UNANIMITE

#### **Garantie d'emprunt - Vilogia - Rue Anne Boullié - 16 logements collectifs**

D'accorder sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 268 075,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°139755, constitué de trois lignes de Prêt.

#### **Convention mise en place toilette pour chauffeur - SMITU**

De signer la convention d'occupation temporaire du domaine public de la Ville de Guénange pour l'installation d'un module sanitaire par le SMITU Thionville Fensch

#### **Acquisition parcelles - Haute Guénange**

- D'acquérir des consorts MATHIS, les parcelles cadastrées section 1 N°69 d'une contenance de 2a56ca et N°71 d'une contenance de 89ca, soit une superficie totale de 3a50 au prix de 2100€ HT.
- De confier cette transaction foncière à Maître HARSTENSTEIN
- De prendre en charge les frais d'acte, droits et honoraires du Notaire
- De requérir l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du code Général des Impôts
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous actes ou documents y afférents.

#### **Création d'emplois d'agents recenseurs et fixant les modalités de rémunération**

- De créer 14 emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période d'organisation du recensement 2023.

### **Instruction des autorisations d'urbanisme - Communauté de d'Agglomération Porte de France Thionville**

- D'AUTORISER, dans un cadre conventionnel, l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme de la Commune à la Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention avec effet au 01 Janvier 2023 entre la Commune et la Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville, ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier pour permettre la mise en œuvre du service.

### **Instauration taxe de séjour communautaire**

- DE VALIDER l'institution de la taxe de séjour sur le territoire de l'Arc Mosellan à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- DE VALIDER le recours au protocole transactionnel pour les situations particulières des communes de Volstroff, Malling et Veckring, selon les conditions énoncées.

### **Approbation de la Convention Territoriale Globale - CCAM**

- D'APPROUVER la proposition de Convention Territoriale Globale à passer avec la CAF de la Moselle et les autres collectivités et syndicat partenaires
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale (CTG), entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle et la Ville de Guénange
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- DE DESIGNER un représentant au sein du comité de pilotage - Monsieur le Maire ou son représentant

**A 24 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS**

### **Convention pour l'exploitation d'une fourrière animale**

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer une convention avec le refuge de la 2<sup>ème</sup> chance à RICHEMONT -Moselle- pour l'exploitation de la Fourrière animale de la commune de GUENANGE pour une redevance de 0,70 euros par habitant et par an. (cf convention jointe).

Le Maire,  
Pierre TACCONI

